

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Date de convocation : 02/04/2024  
Secrétaire de séance : Jérôme FEITH

**L'an deux mille vingt-quatre et le 09 Avril**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

**Présents (15) : Présents** : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

**N° 12-2024 : BUDGET PRIMITIF 2024 (Budget communal)**

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 650 355 €** (section de fonctionnement) et à **971 012 €** (section d'investissement).

Après étude des propositions de Mme Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le Budget Primitif 2024.
- approuve le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- donne pouvoir à Mme Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 09 Avril 2024.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,  
Jérôme FEITH

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le  
Publié ou Notifié le

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 073-217302405-20240409-2024DEL012-DE

